RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup.fr

@parcoursup_info

@parcoursupinfo

@etudiantgouv

Parcousup : c’est quoi ?

- **Une plateforme pour :**

- **Rechercher des formations dans l’enseignement supérieur**
- **Déposer des dossiers de pré-inscriptions**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

LE CALENDRIER 2023 – 2024

20 DÉCEMBRE 2023
Phase d'information et accès à l'offre de formations

17 JANVIER 2024
Inscription & vœux

14 MARS 2024
Date limite de formulation des vœux

3 AVRIL 2024
Date limite pour confirmer tes vœux et compléter ton dossier

30 MAI
Début de la phase principale d'admission

11 JUIN
Début de la phase complémentaire et possibilité de formuler de nouveaux vœux

12 JUILLET
Fin de la phase principale d'admission

DÉBUT SEPTEMBRE
Fin de la phase complémentaire

Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d’orientation

Pour vous aider dans votre projet d'études Postbac

- **Vos Professeurs Principaux de terminale** pour un suivi personnalisé,
- Le référent Parcoursup : **M. Julien STEPHAN**
- Avec l'appui de **Mme PETIT** , **Psychologue de l'Education nationale**, sur RV à la vie scolaire présence au LP le jeudi
- **Mme MAURY (Mardi Mercredi) Assistante Sociale** pour le Dossier Social Etudiant (bourses et logement)

Des outils pour préparer votre projet d'orientation

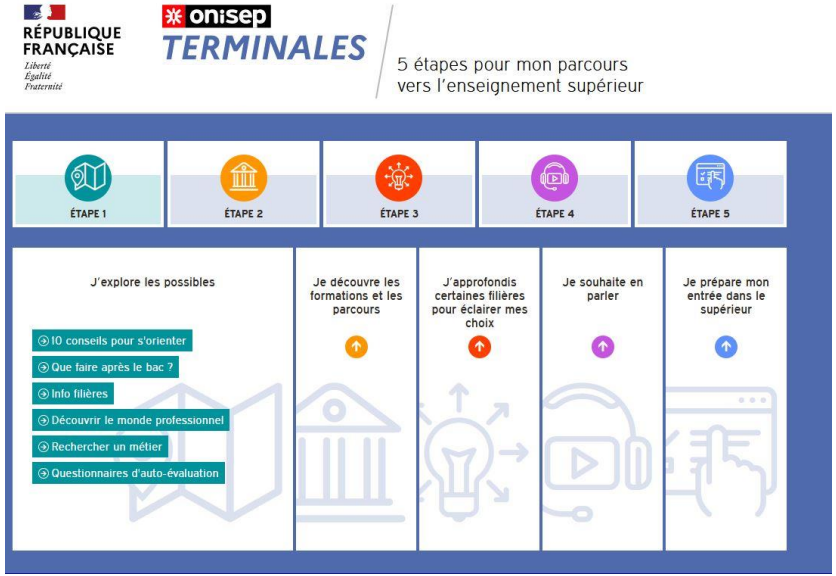

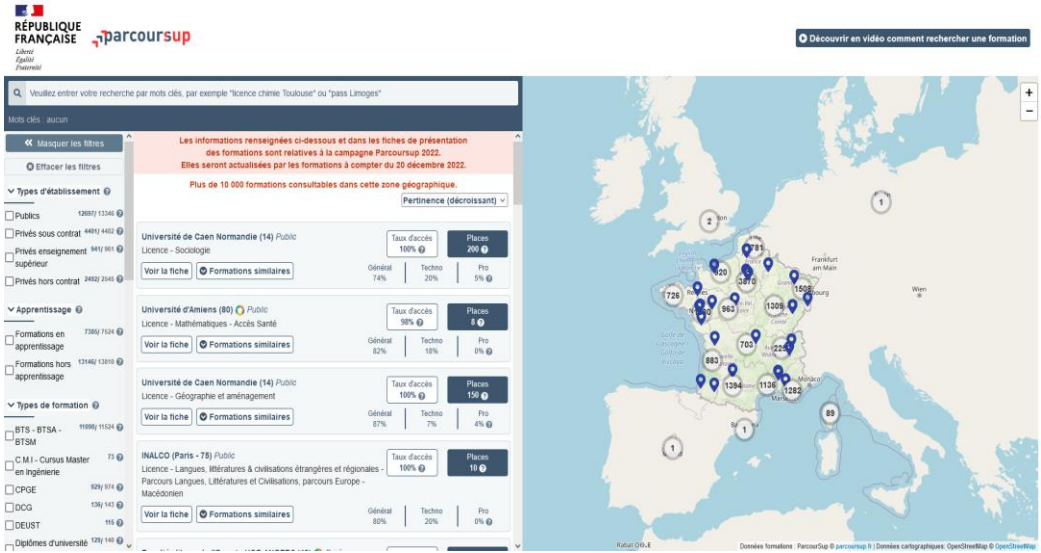

Terminales2023-2024.fr : retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr :

- le moteur de recherche des formations
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région (depuis janvier 2023)

Rechercher des formations sur Parcoursup.fr

Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations …)

zoomer sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

Une vidéo pratique visible sur Parcoursup.fr pour vous aider **:** Comment rechercher une formation sur Parcoursup ?

(cliquez: lien actif)

formations en apprentissage

Plus de 6000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, et pour des mentions complémentaires ou titres professionnels…

- **Etre étudiant apprenti c'est :**
  - ✓ **Être étudiant et surtout salarié**
  - ✓ **Alterner formation pratique chez un employeur et une formation théorique** dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
  - ✓ **Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement**
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
- **Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur**

Pour chaque formation proposée :

Renseignements sur la formation et lien site de l'établissement

> **Le nombre de places** disponibles en 2024 (visible à partir du 17 janvier 2024)

> **Le taux d'accès** en 2023, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale

> **Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat** en 2023

> Des **suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

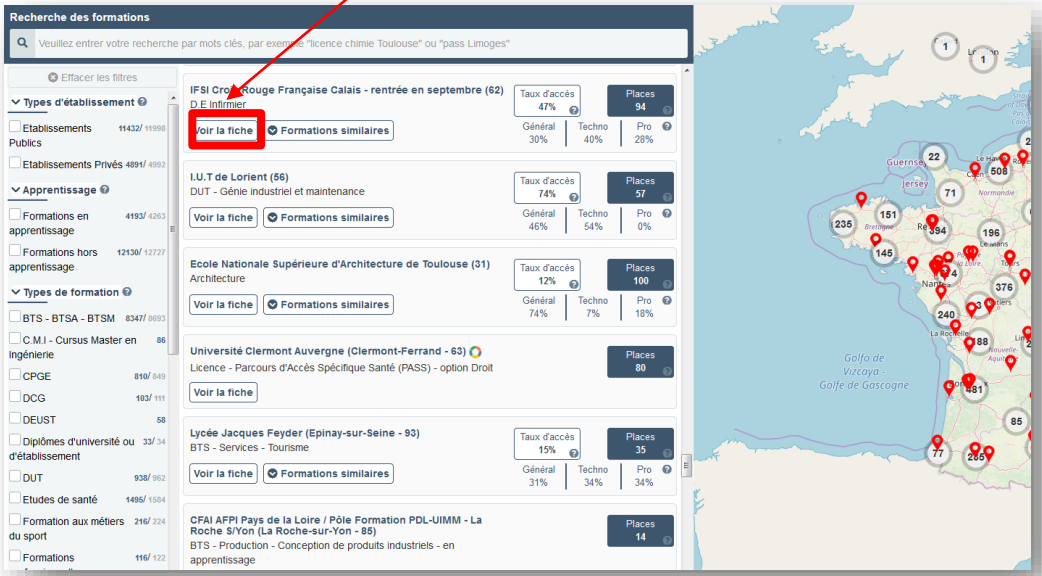

Consulter la fiche de présentation d'une formation

La formation :

- son statut (public/privé et sélective/non sélective), les frais de scolarité,
- programme, enseignements proposés
- les taux de réussite
- le nombre de places disponibles,
- des informations pour les candidats en situation de handicap, taux minimum de boursiers applicables

Les connaissances et compétences attendues : attendus nationaux et complémentaires

Les critères d'examen des vœux: résultats et compétences, savoir-être, motivation et cohérence du projet ….

Les débouchés et poursuite d'études possibles

Les contacts des référents de la formation (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs…)

Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion

Les chiffres clés : l'admission en 2023, le nombre de places en 2024 (à partir du 17 janvier 2024)

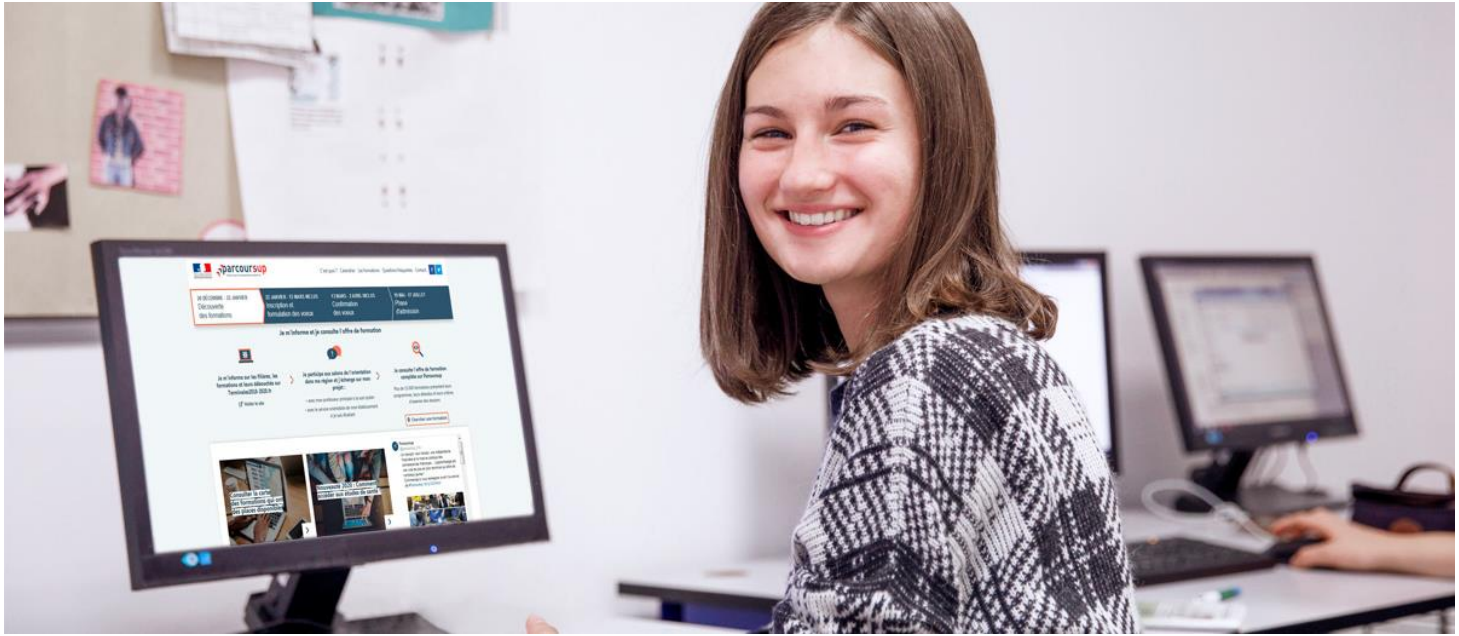

Etape 2 : s’inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Nov. 2023

Déc.

Janv. 2024

1

Novembre 2023 > Janvier 2024

Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- **Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site avenirs.onisep.fr et sur Parcoursup.fr pour consulter le moteur de recherche des formations.**

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'Éducation nationale, et je participe à la 1re semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue :
le 1er conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information Parcoursup.fr :

- Je m'informe sur **le fonctionnement de la session Parcoursup.**
- Je consulte **le moteur de recherche des formations disponibles en 2024. 23 000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.**

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, le statut de la formation (public ou privé), les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.

Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du **référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.**

A partir du 20 janvier 2022

S'inscrire sur Parcoursup

> **Une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

renseignez un numéro de portable *pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.*

> **L'INE** = identifiant national élève en lycée (sur les bulletins scolaires).

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre mèl et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

Entre le 17 janvier et le 14 mars 2024 inclus

Formuler vos vœux sur Parcoursup

- **Jusqu'à 10 vœux scolaires sur la France entière**

  et **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**

> Pour des **formations sélectives** (BTS)ou **non sélectives** (licences)

> **Des vœux qui doivent être motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux (Projet de formation motivé). Il est accompagné par son professeur principal,

- **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés**

> **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connait que le vœu qui la concerne

Conseil Parcoursup *: diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul (en 2022, les candidats ont confirmé 12,8 vœux en moyenne).*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Date limite pour formuler vos vœux

14 Mars 2024

(23 h 59 heure de Paris)

Février | Mars | Avril | Mai

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> **Compléter leur dossier :**

- **projet de formation motivé** pour chaque vœu formulé
- rubrique « **préférence et autres projets** »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> **Et confirmer chacun de leurs vœux**

Un <u>vœu non confirmé</u> avant le 3 avril 2024 (23h59 - heure de Paris) ne sera <u>pas examiné</u> par la formation

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juillet 2024.

- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives…)
- Un espace pour **faire connaitre ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique, etc.

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires. Ces informations sont transmises aux établissements.

Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires

> **Année de première :** bulletins scolaires

> **Année de terminale :** bulletin scolaire du 1er semestre

Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser : ces éléments seront en ligne et sont remontés par votre lycée automatiquement. Vous pourrez les vérifier. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

Votre dossier d'admission:

- **Bulletins scolaires:** 3 de 1ère + 1 de terminale (1er semestre).

(*Remontée automatique par le lycée. Vous vérifiez. En cas d'erreurs, vous le signalez au secrétariat des élèves)*

- **Fiche Avenir** renseignée par le lycée :
  - les notes de l'élève : **moyennes de terminale, appréciation** des professeurs par discipline, **positionnement de l'élève** dans la classe/dans le groupe
  - les appréciations du professeur principal sur des **compétences transversales**
  - l'**avis du chef d'établissement** sur la capacité à réussir, pour chaque vœu

*(La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 3 Avril 2024)***

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

03 Avril 2024

(23 h 59 heure de Paris)

Mars | Avril | Mai | Juin

L’examen des vœux par les formations

L'examen et l'évaluation des dossiers

- Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux est constituée** (référent pédagogique et professeurs). Elle est chargée de **définir les critères d'examen des candidatures et d'évaluer les candidatures puis de les classer**
- Certaines formations organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection

Rappel :

- Toutes les formations publient sur Parcoursup leurs critères généraux d'examen,
- Vous pouvez à tout moment consulter les critères utilisés en 2023 directement sur chaque fiche de formation
- Possibilité de demander à la formation dans laquelle vous n'avez pas été admis les motifs de la décision prise
- Ce n'est pas l'algorithme de Parcoursup qui examine les dossiers, ou qui choisit votre affectation

Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parc
Entrez dans l'e

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

3 30 Mai > 12 Juillet 2024
Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — Début de la phase d'admission principale

- **Je consulte** dans mon dossier Parcoursup **les réponses des formations** que j'ai demandées.
- **À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse Oui ou Oui-si*) au fur et à mesure et en continu.**
- **Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.**

DU 16 AU 23 JUIN

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves écrites du baccalauréat.

MARDI 11 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

DU 1er AU 3 JUILLET — Classer ses vœux en attente par ordre de préférence

À compter du 1er juillet, je dois classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver.

LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, **je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.**

VENDREDI 12 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 30 MAI 2024

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.), **je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

À partir du 30 mai, les **candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau** qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le **réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.**

DU 11 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2024

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

À PARTIR DU 4 JUILLET 2024

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.
Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

*La réponse **« Oui-si »** signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat…). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle**

  (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup**

  (application téléchargeable)
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

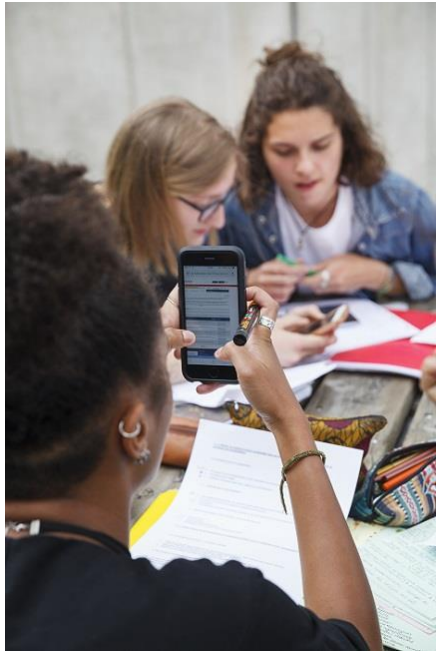

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

La phase d'admission principale du 30 Mai au 12 juillet 2024

> Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, et faites-vous une liste de préférence car **il faudra répondre en quelques jours**

> Les candidats consultent **les réponses des formations le 30 Mai 2024**

> **Puis ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.

> Les candidats doivent répondre obligatoirement à chaque **proposition d'admission** reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.

> **Les candidats ayant des vœux en attente peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS)

OUI (proposition d'admission) → Le candidat accepte la proposition ou y renonce

ou

En attente d'une place → Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

ou

Non

> Formation non sélective (licences)

OUI (proposition d'admission) → Le candidat accepte la proposition ou y renonce

ou

OUI-SI* (proposition d'admission) → Le candidat accepte la proposition ou y renonce

ou

En attente d'une place → Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'en fin de phase principale)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. Il doit donc faire un choix entre plusieurs propositions, il libère ainsi des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Après le 2 juillet 2024

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat,** le lycéen procède à son inscription administrative **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- A consulter dans le dossier candidat sur Parcoursup
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Pour l'apprentissage: Vous êtes définitivement retenu pour la formation, seulement lorsque vous signez le contrat avec l'employeur, ce qui vous permet ensuite de vous inscrire définitivement au CFA.

Des ressources pour m'aider

Des sites:

- www.parcoursup.fr tutoriels, FAQ
- www.terminales2022-2023.fr/ orientation

- www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac
- www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/info-orientation/article/apres-le-bac-je-construis-mon-parcours

Des lieux:

- **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)**
  215 bd Laënnec SAINT NAZAIRE
  02 40 22 04 85 (ouvert pendant les vacances)
  actuellement sur rdv

- **Portes Ouvertes des établissements**

Aides aux études post bac: Bourses et logement

DSE Dossier Social Etudiant

www.messervices.etudiant.gouv.fr

www.crous-nantes.fr

Des interlocuteurs:

- Mes professeurs principaux
- Madame Ménard Psychologue de l'Education Nationale (PSYEN) sur RV les mardi après-midi et jeudi au LP, le mercredi après-midi au CIO)

Des services PARCOURSUP: Questions, conseils.

Le numéro vert : **0 800 400 070**

La messagerie contact depuis le dossier candidat

Suivez-nous sur les réseaux sociaux